

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 07) Projet Interives – ZAC Interives 1 – Lancement de la concertation préalable à l’extension de la ZAC Interives 1 – Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

	Date
Aménagement du territoire	29/03/2018
Conseil métropolitain	12/04/2018

Par délibération n° 5912 du 7 juillet 2016, la communauté d’agglomération Orléans Val de Loire a approuvé le dossier de création de la ZAC Interives 1.

Par délibération n° 6277 du 13 avril 2017, la communauté urbaine Orléans Val de Loire a confié à la SEMDO la concession de la ZAC Interives 1.

La ZAC Interives 1 est située sur la commune de Fleury-les-Aubrais et s’étend de part et d’autre de la voie ferrée, sur deux sites urbanisables (Danton : 9,6 ha et Lamartine : 3,9ha). Le périmètre de cette ZAC a été défini en prenant en compte son environnement immédiat, dans un but de préservation des activités attenantes. C’est ainsi qu’il avait été retenu un périmètre excluant les bâtiments en activité d’imperial Tobacco, de façon à ne pas obérer la pérennité de l’implantation.

Il s’avère que cette entreprise est actuellement en cessation d’activité, libérant un foncier important en enclave dans la ZAC Interives 1. Il paraît donc pertinent de modifier le périmètre de la ZAC pour inclure ce foncier et permettre sa pleine intégration dans le projet urbain, en conformité avec le plan-guide. Dans ce cadre, il convient de rouvrir une phase de concertation, préalable à l’approbation d’un nouveau dossier de création de ZAC.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- informer les habitants du projet de changement du périmètre de la ZAC Interives 1,
- permettre une bonne appropriation et compréhension des enjeux par les habitants,
- enrichir le projet en y intégrant la participation des habitants.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- mise à disposition du public d’un dossier de présentation du projet d’extension de la ZAC Interives 1 sur le site internet de la Métropole et possibilité d’observation sur l’adresse de messagerie interives@orleans-metropole.fr,
- mise à disposition du public d’un dossier de présentation du projet d’extension de la ZAC Interives 1 et d’un registre où chacun pourra consigner ses observations sur les sites de la mairie de Fleury-les-Aubrais, la mairie de proximité Orléans nord et du siège d’Orléans Métropole.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°5179 du conseil de communauté du 18 décembre 2014, portant approbation du plan-guide Interives ;

Vu la délibération n° 5912 du conseil de communauté du 7 juillet 2016, portant approbation du dossier de création de la ZAC Interives 1 ;

Vu la délibération n° 6277 du conseil de communauté 13 avril 2017, approuvant le marché de concession de la ZAC Interives 1 passé avec la SEMDO ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire réunie le 29 mars 2018 ;

Il est demandé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver les objectifs poursuivis par la concertation portant sur l'extension du périmètre de la ZAC Interives 1,
- approuver les modalités de ladite concertation.